

MOTION DE LA SECTION 37 DU COMITÉ NATIONAL SUR LES POSTES MIS AU CONCOURS CRCN 2026

Comme chaque année, le CNRS est chargé de l'organisation d'un concours externe pour le recrutement de chargé.e.s de recherche de classe normale. L'offre de postes a été publiée dans l'Arrêté du 9 décembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement dans le grade des chargés de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)¹.

La Section 37 se voit attribuer un coloriage énigmatique, « Philosophie numérique, philosophie du numérique » (concours 37/02). La mention 'Philosophie numérique' semblerait renvoyer à un champ thématique qui n'est aujourd'hui que très peu développé, que ce soit en France où à l'étranger. Or, s'il est légitime que le CNRS mette en œuvre une politique scientifique visant à promouvoir des disciplines émergentes, le choix d'un coloriage si peu motivé est de nature à dérouter les candidat.e.s et d'encourager des candidatures peu sérieuses, non conformes à la réputation scientifique de l'organisme. La mention 'Philosophie du numérique' interroge également : si l'intelligence artificielle pose des défis complexes à l'époque dans laquelle nous vivons, un projet de recherche sérieux à ce sujet devrait impérativement inclure un volet informatique, qui en ferait un dossier largement plus pertinent pour la CID 53 que pour la Section 37.

À côté de cela, parmi les trois postes mis au concours au sein de la Section 36 (« Sciences du langage ») figure un poste colorié sur le thème « Philosophie du langage, philosophie de l'esprit » (concours 36/02), qui recoupe deux des mots clés de la Section 37 (« Philosophie, épistémologie, histoire des sciences »). Ce choix de l'Institut CNRS Sciences Humaines et Sociales, consistant à confondre les limites des champs disciplinaires, soulève des interrogations quant à la cohérence de la politique de recrutement que le CNRS entend mener et quant au respect des compétences scientifiques propres aux Sections.

S'agit-il d'une nouvelle politique de l'Institut qui pourrait, dans la suite de la mandature, concerner d'autres Sections ?

Pour ces raisons, la Section 37 du Comité national exprime son désaccord le plus ferme face à ces choix qui ne respectent ni les membres des Sections et leurs compétences, ni les champs disciplinaires reconnus, ni les candidat.e.s.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053011520>

Motion adoptée le 16 février 2025

18 Votant.e.s : OUI : 18 ; NON : 0 ; ABSTENTION : 0.

Iacopo COSTA
Président de la Section 37

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS.
- M. Fabrice BOUDJAABA, directeur de l'Institut CNRS Sciences humaines & sociales.
- M. Cédric PATERNOTTE, directeur adjoint scientifique de l'Institut CNRS Sciences humaines & sociales.
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS.
- M. Matthieu CASSIN, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du Comité national et président du Conseil Scientifique de l'Institut CNRS Sciences humaines & sociales.
- Mme Evelyne BRUNET-PRIOUX, présidente de la Conférence des présidents du Comité national.
- M. Simon Gravelle, coordinateur de la réunion des secrétaires scientifiques des Sections et CID.